



Ecoles Européennes

Bureau du Secrétaire général

Unité de développement pédagogique

Bruxelles, le 9 Juin 2016

MEMORANDUM : 2016-06-M-1-FR

A – To – An Directeurs des Ecoles Européennes, Directeurs des Ecoles agréées.

De – From – Von Giancarlo MARCHEGGIANO

Objet- Re – Betreff **Décision prise par le groupe d'experts concernant les modalités d'acquisition et la procédure d'achat de l'outil technologique répondant aux caractéristiques exigées par les programmes de mathématiques, approuvées par le Conseil supérieur des 14, 15 et 16 avril 2010, par les parents et les enseignants.**

Au nom du groupe d'experts responsable pour le choix du support à mettre en œuvre dans le cadre des programmes de mathématiques, je vous transmets, par le présent mémorandum, la décision prise par ce groupe réuni le 3 juin 2016 au Bureau du Secrétaire général. Cette décision a été prise au cours de la réunion présidée par Monsieur Luc Louys, Inspecteur en charge des mathématiques et de la physique auprès des Ecoles européennes.

DECISION

Conformément aux modalités d'acquisition pour l'outil technologique répondant aux caractéristiques exigées par les programmes de mathématiques telles que définies dans le document 2010-D-242-fr-3 et ses annexes approuvé par le Conseil supérieur et suite à une analyse de l'évolution des matériels disponibles, le groupe des experts en charge du choix du support technologique, réuni le 3 juin 2016 au Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes, a choisi, pour accompagner les programmes de mathématiques des classes s4, s5, s6 et s7 du secondaire des Ecoles européennes à partir de la rentrée de septembre 2016,

le logiciel TI-nspire CAS dans sa version 4.2.X.X ou supérieure. La calculatrice autorisée et supportant ce logiciel est la TI-nspire CX CAS.

Par la même occasion, et toujours dans le cadre fixé par le Conseil supérieur pour les modalités d'acquisition de l'outil technologique prévue par les programmes de mathématiques, le groupe d'experts vous demande de bien vouloir communiquer sous forme de mémorandum aux directeurs des Ecoles européennes le texte ci-dessous afin qu'il soit inscrit dans la liste des livres de l'année scolaire 2016-2017 pour les cours de mathématiques des classes s4p4, s4p6, s5p4, s5p6, s6p3, s6p5, s6ma, s7p3, s7p5 et s7ma. Ce mémorandum remplacera le mémorandum de référence 2015-06-M-6 daté du 30 juin 2015.

TEXTE POUR LA LISTE DES LIVRES 2016–2017

*Conformément aux caractéristiques exigées par les programmes de mathématiques des classes s4, s5, s6 et s7 et par décision du groupe d'experts réuni le 3 juin 2016, l'élève doit disposer à la rentrée de septembre 2016 de la calculatrice **TI-nspire CX CAS** équipée du logiciel dans sa version 4.2.X.X ou supérieure.*



Giancarlo MARCHEGGIANO
Secrétaire général adjoint

Annexes : Justifications du groupe d'experts étayant le choix de l'outil technologique ainsi que le choix du logiciel s'y rapportant pour la rentrée scolaire 2016-2017